Ambérieu (01) : Accueillir une stagiaire voilée au Greta suppose de déménager… à la cure

10/02/2011 à 9h45

À Ambérieu, des formations d'« *assistante maternelle* » se déroulent dans une salle louée à la paroisse, la loi interdisant à une femme voilée d'entrer dans l'enceinte du lycée Alexandre-Bérard

Que faire quand une loi prohibant le port de signes ou de tenues manifestant une appartenance religieuse dans les écoles, collèges et lycées publics se heurte au principe d'égalité devant le service public, en l'occurrence celui de la formation professionnelle ? Confronté à ce dilemme, en raison du refus d'une femme musulmane d'ôter son voile lors de formations « assistante maternelle » initialement prévues au lycée Alexandre-Bérard d'Ambérieu, le Greta (Groupement d'établissements) a dû composer.

Sachant que nous avons affaire à des personnes dont la mobilité et les moyens financiers sont limités, le périmètre des recherches était restreint. Le seul local disponible dans un rayon de 5 à 10 km se situait au presbytère. Donc on y est allés, explique Jacques Vieille, le président du Greta. Le problème a été identifié dès le dépôt des candidatures, en juin dernier. La première session de formation s'est déroulée en novembre et d'autres, de 10 à 12 jours, suivront dans le courant de l'année scolaire.»

Et voilà comment l'Église se retrouve ainsi arbitre d'un match opposant la laïcité et le service public. Pourtant, ce qui pourrait apparaître comme une expression du dialogue et de la

tolérance interreligieuse se révèle être un coup de main sans rapport avec les croyances.

Le curé d'Ambérieu, René Catherin désamorce le débat : « *Il s'agit d'une location comme une autre. J'en ignorais les raisons. La salle nous a été demandée, et nous l'avons louée comme à n'importe quelle association. Sans souci.* » Dans l'affaire, personne n'est à blâmer.

Ni la femme désireuse de garder son voile lors de sessions de formation ouvertes « *à tous les publics* », ni l'Éducation nationale (dont le Greta dépend) à laquelle la loi sur la laïcité s'impose pleinement. Désireux de « ne pas risquer de créer une polémique entre les défenseurs de la laïcité et ceux qui désirent suivre des formations avec leurs croyances », le président du Greta espère que le phénomène restera ponctuel. D'autant que la solution trouvée n'est guère économique :

Délocaliser 50 personnes, ça entraîne forcément un surcoût. L'information a été remontée auprès de la trentaine de Greta du conseil interétablissements. Auprès des conseils général et régional aussi, dont nous sommes les prestataires de service. »

Le Progrès

(Merci à Pat69)